



SYVICOL

Syndicat des Villes et
Communes Luxembourgeoises

Luxembourg, le 28 mai 2020

Circulaire aux administrations communales

N°07/2020

Objet : Résolution-type pour les conseils communaux : Position relative à la stratégie belge de gestion des déchets nucléaires dans le cadre de la consultation publique transfrontière de l'ONDRAF

Madame la Bourgmestre,
Monsieur le Bourgmestre,

En date du 15 avril, en pleine période de confinement, l'Organisme national des déchets radioactifs et des matières fissiles enrichies (ONDRAF) a ouvert en Belgique une consultation publique allant jusqu'au 13 juin 2020, qui porte sur la future stratégie de gestion des déchets nucléaires problématiques. Le contexte est que le gouvernement fédéral belge est en train de chercher un site pour le stockage de déchets nucléaires à vie longue.

D'une part, l'ONDRAF a proposé aux responsables politiques de la Belgique d'opter pour un stockage géologique, c'est-à-dire pour un enfouissement sachant bien qu'il n'existe jusqu'à présent pas de solution de stockage de déchets nucléaires hautement dangereux à vie longue en toute sécurité. D'autre part, les sites de stockage potentiels, qui sont au nombre de sept, sont tous situés dans la région frontalière avec le Luxembourg.

Notons dans ce contexte que ce n'est qu'après une conférence de presse de la ministre de l'Environnement Carole Dieschbourg en date du 12 mai que le grand public au Luxembourg a été informé du fait que la Belgique envisage de construire un dépôt final de déchets nucléaires directement à la frontière luxembourgeoise. Rappelons également qu'aucune institution du Grand-Duché du Luxembourg, ni administrative, ni politique, n'a été avertie à l'avance de cette consultation publique transfrontière de l'ONDRAF.

Ainsi, nous appelons toutes les communes du Grand-Duché à déclarer leur désaccord avec le projet de l'ONDRAF et le gouvernement fédéral belge. A cette fin, le SYVICOL a préparé, en collaboration avec les coordinateurs du « Nationalen Aktiounkomité géint Atomkraaft », la



résolution ci-jointe, qui pourra être adoptée lors de la prochaine séance du conseil communal. Les communes sont bien sûr libres de modifier le texte selon leurs spécificités locales.

Ensuite nous vous conseillons de la faire parvenir avant la date du 13 juin 2020 par courrier recommandé à l'adresse suivante :

ONDRAF SEA 2020
Avenue des Arts 14
B-1210 Bruxelles

En vous remerciant d'avance pour votre collaboration, je vous prie d'agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de mes salutations très cordiales.

Gérard Koob
Secrétaire

Emile Eicher
Président